

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Arlequin Daycare Inc.		Date d'inspection Le 22 avril 2026	
Nom de l'établissement Garderie Arlequin II Daycare		Numéro de permis 2002980	
Adresse 444 McLaughlin Drive Moncton NB E1A 4R4		Numéro de téléphone (506) 857-8010	
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 52	Âges des enfants PRÉSCOLAIRE ÂGE SCOLAIRE	
Personnel SGE Veronique Berube	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité		

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
33(1) L'exploitant d'un établissement agréé fournit du matériel et de l'équipement dans l'aire de jeu extérieure qui sont variés et en quantité suffisante pour le nombre d'enfants qui y sont bénéficiaires de services et leur âge.	33(1)	18 mars 2026	22 avr. 2026

<p>Commentaires: La Mentore en Assurance de la Qualité a observé l'ajout de petites maisons dans l'aire de jeux extérieure. Des camions et des voitures ont également été ajoutés, ainsi que quelques jouets de cuisine, tels que de petites assiettes, des bols et des ustensiles. La Mentore observe que les enfants s'engagent dans un jeu imaginaire de cuisine en utilisant de la terre.</p> <p>La Mentore en Assurance de la Qualité recommande à l'exploitante d'ajouter davantage de matériel afin d'enrichir le jeu de cuisine des enfants. Elle lui demande également si des cordes à sauter, des craies de pavé, des bulles et des ballons sont disponibles pour les enfants. L'exploitante informe la mentore qu'elle sort seulement deux ou trois craies à la fois et qu'elle doit acheter des bulles. Il est rappelé que du matériel en quantité suffisante doit être mis à la disposition des enfants en tout temps dans l'aire de jeu extérieure.</p> <p>La Mentore en Assurance de la Qualité observe aussi la présence de grosses voitures dans lesquelles les enfants peuvent embarquer et conduire, se trouvant dans le deuxième parc extérieur qui n'est actuellement pas utilisé par les enfants. Une recommandation a été donnée à l'exploitante de rendre ces voitures accessibles aux enfants à l'extérieur.</p> <p>La Mentore en Assurance de la Qualité observe également deux couvercles d'un petit bac à sable qui sont cassés, laissant apparaître des coins de plastique pouvant être dangereux pour les enfants. La Mentore demande que les couvercles soient jetés et remplacés. L'exploitante a placé les couvercles dans l'autre parc extérieur, qui n'est pas utilisé présentement par les enfants.</p> <p>La lacune est maintenant conforme.</p>

<p>Commentaires généraux</p> <p>La Mentore en Assurance de la Qualité s'est rendue sur place afin d'effectuer une inspection de suivi. Le ratio a été respecté pendant l'inspection.</p> <p>La lacune est maintenant conforme.</p>
--

original signé par
Veronique Berube

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 23 avril 2026

Date

original signé par
Yvette Duguay

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 23 avril 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"